



Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
D É P A R T E M E N T D U N O R D
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TOURCOING

SÉANCE DU 19 juin 2026
à 10h30
CONVOCATION DU 12/06/2026

Délibération N° 2026-126

Présidence de Madame Anaïs DAKHIA

Nombre de membres : 17

PRÉSENTS :

Anaïs DAKHIA, Christophe DESBONNET, Pierre DESSAUVAGES, Emilie CROËS, Myriam CATRISSE, Philippe DELANNOY, Philippe COURTIN, Laurence LIPPERT, Roger QUINGER, Bertrand VANSEVEREN, Marie-Hélène LIARD, Marie HELMER.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES :

Mme Doriane BECUE MEURIN à Mme Anaïs DAKHIA, Mme Marie-Christine LEMESRE MARTIN à M. Pierre DESSAUVAGES, Mme Peggy LE DEAUT ELOY à M. Christophe DESBONNET, Mme Messaouda SEKHRI BOUKHOBZA à Mme Laurence LIPPERT.

ABSENTE :

Mme Camille SZYMANSKI.

Direction des ressources humaines
du CCAS

Le 19 juin 2026 N°39

**DVS - CRT-CRÉATION DE DEUX
EMPLOIS PERMANENTS
D'ASSISTANT DE SOINS EN
GÉRONTOLOGIE À TEMPS
COMPLET**

Rapport de **Madame DAKHIA Anaïs**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 à L.332-21 aux termes desquels les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,

Vu le passage en Comité Social Territorial du 19 juin 2026,

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du CGFP, il appartient au Conseil d'Administration de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des directions et des services,

Considérant le besoin de créer deux postes permanents d'assistant en soins de gérontologie pour le Centre de Ressources Territorial,

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration

- **De créer** deux postes permanents d'assistant de soins en gérontologie dans le cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet pour le Centre de Ressource Territorial,

- **De décider** que cet emploi doit être pourvu prioritairement par des fonctionnaires, ou par des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne donnerait pas lieu à la candidature adaptée de fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées aux articles L.332-8-2 et L.332-14 du CGFT,

- **De décider** que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à la grille indiciaire des grades de recrutement,

- **De charger** Madame la Présidente du recrutement des agents permanents affectés à cet emploi,

- **D'adopter** la proposition de madame la Présidente de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

16 POUR	
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
0 Ne participe pas part au vote	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 059-265905992-20260619-2026126-DE

S²LO

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S : Anaïs DAKHIA



Secrétaire de séance :

Christophe DESBONNET

Date de publication :

Réception au contrôle de légalité :

Référence technique :